

Aussi une commission royale formulera-t-elle des recommandations qui viseraient à modifier notre façon d'enquêter sur le crime. J'ai parlé d'une enquête au niveau politique. Une commission royale pourrait faire plus. Elle pourrait enquêter sur les allégations précises qui figuraient dans le documentaire de Radio-Canada. Comme certains députés l'ont dit, il s'agit surtout d'insinuations, et j'ai moi-même utilisé le terme à l'égard de certains de ces individus. Cette émission sentait tellement la fumée qu'on est porté à s'assurer jusqu'à quel point il y a du feu.

Revenons un instant à la question des cinq dragons. A mon avis, une enquête-maison sur le service d'immigration ne réussirait pas à éliminer cette méfiance que nourrit obstinément le public à l'égard de l'affaire des cinq dragons. J'aimerais rappeler brièvement le film de cette affaire et je demande aux ministres d'examiner sérieusement si tous ces faits ainsi que les autres questions soulevées dans l'émission, concernant surtout Hamilton, Toronto et Montréal, ne requièrent pas une enquête judiciaire. Traitons d'un de ces individus, M. Lui Luk. Le *South China Morning Post* révèle que sa fortune s'évaluait à 500 millions de dollars. Il faudra que je vérifie s'il s'agit de dollars de Hong Kong ou de dollars canadiens.

M. Woolliams: De toute façon, c'est beaucoup d'argent.

M. Leggatt: S'il s'agit de dollars de Hong Kong cela correspond à 125 millions de dollars canadiens selon le taux de change d'aujourd'hui. Le pauvre vieux Lui Luk est un merveilleux candidat à l'immigration si vous lui donnez 25 points sous la rubrique de l'initiative personnelle.

M. Woolliams: Cela représente beaucoup d'économies.

M. Leggatt: Il doit être terriblement économe. Il peut nous donner à tous une bonne leçon sur la manière de se constituer un compte en banque. Cette homme était sergent dans les services de police de Hong Kong. Je signale en passant que nous avons accueilli une trentaine de ses amis de la police de Hong Kong au Canada. Cet homme, un économiste hors pair, a décidé de mettre fin à sa carrière de policier pour venir au Canada. Qu'a-t-il fait alors? Je suppose qu'il a suivi les formalités habituelles pour faire sa demande.

Aucun ministre fédéral ne peut prétendre qu'il n'a jamais entendu parler de la corruption au sein de la police à Hong Kong. Les journaux du monde entier en ont parlé. Je tiens à dire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) qu'un haut fonctionnaire—dont je donnerai le nom au ministre—a mis l'agent de liaison de la GRC à Hong Kong au courant des exploits antérieurs des cinq dragons. Je me serais attendu à ce que les services d'immigration fussent avertis en temps opportun. Sinon, nous devrions savoir pourquoi. Si on leur a communiqué ces renseignements, on ne s'est alors pas opposé à l'entrée de ces personnes au Canada alors qu'on aurait pu le faire aux termes de la loi sur l'immigration.

Nous devrions aussi savoir qui a intercédé au nom de ces immigrants. Quelqu'un du monde des banques cherchait-il à accroître les dépôts? La question est intéressante et mérite sûrement une réponse. Les renseignements sont suffisants dans ce seul cas pour qu'on étudie les circonstances dans lesquelles ces individus ont immigré au Canada. Je me rappelle un type du nom de Gunter Frank qu'on a jugé indésirable. Il voulait

venir enseigner un cours d'environ deux mois à Toronto, mais on a déclaré qu'il était un indésirable, un radical, une sorte de Marxiste. En fait, il voulait tout simplement venir faire un discours au Canada.

M. Hogan: Sur l'invitation de l'Université Queen's.

M. Leggatt: J'ignore combien il avait à la banque, mais il semble qu'il constituait une menace pour le Canada, que nous ne pouvions exposer nos jeunes aux idées révolutionnaires de M. Frank. Lui Luk, toutefois, avec ses 500 millions de dollars, n'inspire aucune crainte. Nous avons besoin de tous ces gens-là, car ils apportent des capitaux au Canada.

● (1550)

M. Gilbert: Et de la corruption.

M. Leggatt: C'est pourquoi nous disons que le gouvernement a fait la sourde oreille. C'est pourquoi nous disons que le gouvernement dissimule.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre! Je m'excuse, mais le temps de parole du député est écoulé. Il peut continuer avec le consentement unanime. Le député a-t-il le consentement unanime pour continuer?

Des voix: D'accord.

M. Leggatt: Je tiens à remercier les députés de me laisser continuer. Je termine dans un instant. Certaines allégations ont été faites concernant la brigade des stupéfiants de Vancouver: tout ce que je puis dire, c'est que l'inspecteur Dickens et sa brigade accomplissent de l'excellent travail à Vancouver.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Nous ne devrions pas nous contenter de lancer des accusations contre ces gens-là, mais nous devons par contre donner satisfaction à la population et, face à des allégations de ce genre, seule une commission royale d'enquête peut le faire. Une commission royale d'enquête pourrait entraîner un conseil national sur le crime organisé. On pourrait parler aussi bien d'une unité conjointe de maintien de l'ordre, mais il faut que nous réunissions tous les moyens dont dispose la société pour faire échec à cette force insidieuse, car ce ne sont pas les députés ou les gens qui ont de gros comptes en banque qui sont touchés. Ce sont les gens de la rue, les prostituées et ceux qui doivent emprunter à des taux usuraires qui sont les victimes. Ce sont eux qui ont besoin d'aide et de protection.

La réputation de notre parti n'est plus à faire en matière de libertés civiles; il a tourné et retourné l'idée d'une commission royale d'enquête, car il s'agit selon nous d'une très sérieuse décision à prendre. Nous devons protéger les libertés de ceux qui auront à se présenter devant les caméras ou devant la commission. Après avoir considéré, comme il se doit, ce qu'il faut faire pour le bien de l'ensemble de la société et surtout pour le bien des centaines de milliers de pauvres victimes, nous nous sommes prononcés en faveur d'une commission royale d'enquête. Ce type de commission pourrait gagner la confiance du public. Elle ferait comprendre à l'homme de la rue que le policier est son ami, que les forces de maintien de l'ordre sont de son bord, qu'il peut arriver à se débarrasser du crime organisé et de la mafia, en se faisant protéger par les forces de l'ordre.